

22 RECORDS
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 78, Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
883 159 295 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le
28 mai,
A onze heures,

Les associés de la société 22 RECORDS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Hamza KHADRAOUI**, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 500 actions sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour formalités

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Soraya BENNAT, née le 28 novembre 1994 à Decines-Charpieu (69), demeurant 243, rue Vendôme – 69003 LYON, en tant que Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général démissionnaire.

Monsieur Hamza KHADRAOUI


Madame Soraya BENNAT
